



Transports



URBAINS

ON VA ETRE RICHES !

L'Assemblée a adopté jeudi soir un amendement du gouvernement relevant de 50% à 66% le taux de la réduction fiscale accordée pour les cotisations versées aux organisations syndicales.

Les députés socialistes se sont déclarés favorables à cet amendement, critiqué par le président UMP de la commission des Finances Pierre Méhaignerie, le rapporteur général du Budget Gilles Carrez et le rapporteur spécial Hervé Mariton (UMP), mécontents de son dépôt tardif.

"Moment intéressant où le ministre a souhaité rappeler à la discipline quelques élus UMP surpris par ce bon geste du gouvernement en direction de ceux qui adhèrent à des syndicats", a ironisé M. Migaud, en se félicitant de cet amendement.

Jean-Claude Sandrier (PCF) s'est déclaré aussi favorable à cet amendement. "Puisque nous sommes engagés dans un processus depuis +l'amendement Coluche+, je voterai cet amendement mais en échange je souhaite que le gouvernement s'engage dans une clarification du financement des syndicats", a expliqué M. Méhaignerie.

Dans le cadre du projet de loi de Cohésion sociale, le Parlement avait décidé de revaloriser à 75% (66% auparavant) la déduction fiscale pour les dons aux associations oeuvrant pour les plus démunis, **et de porter à 66% contre 60% celle pour les dons aux autres associations et fondations.**



06 07 38 01 95

Thierry LEROY et Daniel ZIVIC
Coordination des Transports Urbains
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS
E-mail : leeroy.th@free.fr

CFTC
le syndicat constructif
www.ctc.fr